

1. SOMMAIRE

1. Sommaire.....	1
2. Présentation.....	2
3. Calendrier.....	3
4. Enseignements.....	4
5. Règlement d'examen.....	6
6. Evaluation des connaissances (ACT).....	13
7. Evaluation des connaissances (ALPPE).....	15
8. Intervenants.....	17
9. Contacts pratiques	19
10. Services pratiques	20

2. PRÉSENTATION

Responsable :

Guy SIAT
Maître de conférences de droit public - Université de Strasbourg
Ancien directeur de l'IPAG et de la Prépa ENA

Ce diplôme a succédé en 2004 au DESS Administrations Locales que le Professeur Robert Hertzog avait créé dès 1976.

La mention « Administration publique » a comme vocation principale la formation aux métiers de la fonction publique (Catégorie A) accessibles par concours, ainsi que l'accueil de professionnels désireux de perfectionner leurs connaissances ou de changer d'orientation.

Elle s'inscrit dans le cadre du Pôle Européen d'Administration Publique (PEAP) fondé sur une convention liant l'ENA, l'INET (Institut National d'Etudes Territoriales), l'Université de Strasbourg, l'IEP (Institut d'Etudes politiques), l'Euro-Institut organisme de coopération transfrontalière, la Communauté Urbaine de Strasbourg, la Région Alsace et le Département du Bas-Rhin. Le PEAP est soutenu par l'Etat (Affaires Européennes).

La SPECIALITE « Administrations Locales et Régionales en Europe » (ALORE) comporte deux PARCOURS :

- **Administration des Collectivités Territoriales (ACT)**, tourné vers la préparation des concours de la Fonction Publique Territoriale (attaché territorial) ;

- **Autonomie Locale et Politiques Publiques en Europe (ALPPE)**, ouvert sur la dimension comparatiste et européenne ainsi que sur le management public, notamment à l'intention d'étudiants étrangers.

Les modalités de la formation sont diversifiées: cours magistraux, travaux dirigés, séminaires, cas pratiques sous la forme de jeux de rôles, conférences, stages et mémoires... Afin d'assurer une authentique pluridisciplinarité, peuvent être admis les étudiant(e)s ayant validé un diplôme de niveau M1 ou équivalent dans les domaines du droit, de la gestion (management) ou des sciences politiques et sociales. Le diplôme final de Master leur sera délivré dans le domaine correspondant, avec la spécialité ALORE.

Dans un souci de professionnalisation, l'accent est mis sur la rigueur, la polyvalence, la maîtrise des outils, les problématiques transversales du secteur public et l'interdépendance des différentes administrations dans la production des politiques publiques. Les enseignements sont assurés par des universitaires, spécialistes reconnus

dans leur discipline et ayant souvent une expérience directe de la gestion publique ainsi que par des professionnels de haut niveau, français et étrangers.

Un partenariat efficace avec le Conseil de l'Europe permet aux étudiants de bénéficier de l'expertise d'administrateurs expérimentés.

Débouchés :

- Services des communes, régions et départements ainsi que de leurs établissements publics (communautés, syndicats de communes, OPHLM, SDIS ...)
- Secteur parapublic (sociétés d'économie mixte locales, délégataires de service public)
- Entreprises, y compris financières, travaillant avec les administrations locales
- Associations d'élus ou de collectivités
- Services « Europe » ou « Relations internationales » des grandes collectivités; coopération transfrontalière
- Bureaux de représentation
- Cabinets de consultants
- ONG
- Organisations internationales

3. CALENDRIER

CALENDRIER UNIVERSITAIRE PREVISIONNEL 2014-2015
MASTER 2 Administrations Locales et Régionales en Europe

SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE		JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET	
LU 1		ME 1		SA 1	Toussaint	LU 1		JE 1	Jour de l'an	DI 1		DI 1		ME 1		VE 1	Travail	LU 1		ME 1	
MA 2		JE 2		DI 2		MA 2		LU 2		LU 2		LU 2		JE 2		SA 2		MA 2		JE 2	
ME 3	Semaine 2	SA 3		LU 3		ME 3		MA 3		MA 3		MA 3		VE 3	Vendredi saint	DI 3		ME 3		VE 3	
JE 4		MA 4		DI 4		JE 4		ME 4		ME 4	Semaine 17	ME 4		SA 4	(aucun cours)	LU 4		JE 4	Examen 2ème semestre	SA 4	
VE 5		MA 5		LU 5		VE 5		LU 5		JE 5		VE 5		DI 5		MA 5		VE 5		DI 5	
SA 6		JE 6	Semaine 6	MA 6		SA 6		MA 6		VE 6		SA 6	Semaine 1	LU 6	Phiques	ME 6		SA 6		LU 6	
DI 7		ME 7		DI 7		ME 7		SA 7		SA 7		SA 7		MA 7		JE 7		DI 7		MA 7	
LU 8		SA 8		LU 8		JE 8	semaine 13	DI 8		DI 8		DI 8		ME 8		VE 8	08-mai-45	LU 8		ME 8	
MA 9		DI 9		MA 9		VE 9		LU 9		LU 9		LU 9		JE 9	Semaine 6	SA 9		MA 9		JE 9	
ME 10		VE 10		SA 10		ME 10		MA 10		MA 10		MA 10		VE 10		DI 10		ME 10		VE 10	
JE 11		SA 11		LU 11		DI 11		MA 11		ME 11	Semaine 18	ME 11		SA 11		LU 11		JE 11		SA 11	
VE 12		ME 12		DI 12		LU 12		JE 12		JE 12		DI 12		MA 12		MA 12	Semaine 9	VE 12		DI 12	
SA 13		JE 13	semaine des stages et des métiers 17h-20h	MA 13		VE 13		SA 13		VE 13		VE 13		LU 13		ME 13		SA 13		LU 13	
DI 14		SA 14		LU 14		DI 14		MA 14		SA 14		SA 14		MA 14		JE 14	Ascension	DI 14		MA 14	Fête nat.
LU 15		ME 15		DI 15		LU 15		JE 15	semaine 14	DI 15		DI 15		ME 15		VE 15		LU 15		ME 15	
MA 16		SA 16		MA 16		VE 16		SA 16		LU 16		LU 16		JE 16		SA 16	Fin des cours	MA 16		JE 16	
ME 17		DI 17		LU 17		SA 17		MA 17		MA 17		MA 17		VE 17		DI 17		ME 17		VE 17	
JE 18	Rentrée ALORE	MA 18		DI 18		JE 18		ME 18		ME 18		ME 18		SA 18		LU 18		JE 18		SA 18	
VE 19		SA 19		LU 19		ME 19		DI 19		VE 19		VE 19		MA 19		MA 19		VE 19		SA 18	
SA 20		ME 20		DI 20		SA 20		MA 20		SA 20		SA 20		ME 20		DI 20		SA 20		SA 18	
DI 21		LU 21		ME 21		DI 21		MA 21		SA 21		SA 21		MA 21		JE 21		DI 21		SA 18	
LU 22	Semaine 1	ME 22		DI 22		LU 22		JE 22	Semaine 15	DI 22		DI 22		ME 22		VE 22	Semaine 10 Rattrapages éventuels	LU 22		LU 22	
MA 23		SA 23		MA 23		VE 23		SA 23		LU 23		LU 23		JE 23		SA 23		MA 23		MA 23	
ME 24	Inscrip. Admin.	DI 24		MA 24		ME 24		SA 24		MA 24		MA 24		VE 24		DI 24		ME 24		ME 24	
JE 25		SA 25		LU 25		ME 25		DI 25		ME 25		ME 25		SA 25		LU 25	Pentecôte	JE 25		JE 25	
VE 26		DI 26		MA 26		VE 26		SA 26		DI 26		DI 26		MA 26		MA 26		VE 26		VE 26	
SA 27		LU 27		ME 27	Semaine 9	SA 27		MA 27		VE 27		VE 27		ME 27		ME 27	Semaine 11 Révisions	SA 27		SA 27	
DI 28		MA 28		JE 28		DI 28		MA 28		MA 28		MA 28		VE 28		DI 28		MA 28		DI 28	
LU 29		SA 29		ME 29		LU 29		DI 29		DI 29		DI 29		MA 29		VE 29		LU 29		LU 29	
MA 30		DI 30		MA 30		VE 30		SA 30		LU 30		LU 30		ME 30		SA 30	30 mai : date limite remise rapports de stage	MA 30		MA 30	
VE 31		ME 31		DI 31		SA 31		MA 31		MA 31		MA 31		JE 31		DI 31		SA 31		SA 31	

1er SEMESTRE
Début des cours : jeudi 18 septembre 2014
Fin des cours : samedi 21 février 2015

2ème SEMESTRE
Début des cours : vendredi 6 mars 2015
Fin des cours : samedi 16 mai (rattrapages éventuels la semaine suivante)

Vacances
Examen
Rattrapages éventuels et révisions

4. ENSEIGNEMENTS

Administration des collectivités territoriales : parcours ACT 2014/2015

INTERVENANT	MATIERE	HEURES
Semestre 3		
UE 3.1: Droit des collectivités territoriales (Obligatoire) (12 ECTS)		
M. Hocine SADOK	Droit constitutionnel et institutionnel des collectivités territoriales en France (option CAP)	20
M. Marcel HAUSWIRTH	Les compétences des collectivités territoriales (mutualisé prépa ENA/INET)	10
M. Marcel HAUSWIRTH	Les contrôles de l'Etat sur les collectivités territoriales	10
Conseil de l'Europe : M. TERRIEN / M. SAVARIS / Mme TATARENKO	Les principaux systèmes d'administration territoriale en Europe	20
UE 3.2 : Politiques publiques locales 1 (obligatoire) (3 ECTS)		
M. René KAHN	Economie régionale et développement territorial (option CAP)	15
M. Christophe KIEFFER	Droit et politique des interventions économiques des collectivités territoriales	15
Unité 3.3 : Instruments du management local (obligatoire) (9 ECTS)		
M. Guy SIAT	Budget et ressources financières	20
M. Fabien VISPI	Comptabilité publique	20
M. Jean-Sébastien KOUZMIN	Gestion publique GRH	20
Unité 3.4 : Langages et méthodologie (obligatoire) (6 ECTS)		
M. Chris MURRAY	Anglais	10
Mme Nadine WILLMANN	Allemand	10
M. Jean-Sébastien PIETRI	Méthodologie : note administrative, culture générale	20
Mme Delphine ANDRESS-FINCK		
M. Jean-Sébastien PIETRI / Mme Delphine ANDRESS-FINCK	Entretien de motivation	10
Semestre 4		
UE 4.1 : Politiques publiques 2 (9 ECTS)		
M. Fabien VISPI	Politique et gestion financière des collectivités territoriales (ouvert à Prépa ENA/INET)	20
M. Vincent CADOR	Droit de l'Union Européenne et politiques européennes d'intégration	20
Mme Evelyne ERDMANN	Politiques sociales des collectivités territoriales (ouverte en 2013/2014)	15
	Politiques culturelles et sportives des collectivités territoriales (Option non ouverte en 2014/2015)	15
Unité 4.2 : Cadre juridique de l'action publique (obligatoire) (12 ECTS)		
M. Jean-Sébastien PIETRI	Droit des conventions et marchés	20
M. Jean-Philippe STREBLER	Droit de l'urbanisme	20
Mme Pascale CORNU	Droit de la fonction publique	20
Mme Karine FAVRO	Droit des applications informatiques	10
Unité 4.3 : Unité de professionnalisation (obligatoire) (9 ECTS)		
Stage (2 mois) entre 01/10 et fin mai, mi-temps	1 choix	
Note d'études		
Dossier commenté		
Jean-Sébastien PIETRI	Montage de dossier, étude de cas, ingénierie territoriale	10
Thierry FERRARI	Intelligence collective, lobbying et réseautage	10
Cours mutualisé avec le parcours ALPPE		

Autonomie locale et politiques publiques en Europe : ALPPE 2014/2015

INTERVENANT	MATIERE	HEURES
Semestre 3		
UE 3.1: Systèmes d'administration territoriale en Europe (obligatoire) (9 ECTS)		
M. Olivier MAETZ	Théorie générale de l'autonomie locale en Europe (option CAP)	20
M. Vincent CADOR	Droit de l'Union Européenne et politiques européennes d'intégration	20
Conseil de l'Europe : M. TERRIEN / M. SAVARIS / Mme TATARENKO	Les principaux systèmes d'administration territoriale en Europe	20
UE 3.2: Organisation politique et administrative comparée (obligatoire) (9 ECTS)		
M. Andreas UEBLER	L'organisation politique et administrative en Allemagne	20
M. Hans Martin TSCHUDI	L'organisation politique et administrative en Suisse	10
M. Hocine SADOK	Droit constitutionnel et institutionnel des collectivités territoriales en France (option CAP)	20
UE 3.3 : Coopération territoriale européenne (obligatoire) (9 ECTS)		
Mmes THEVENET et DUSSAP (EURO INSTITUT)	Droit de la coopération transfrontalière : bases conventionnelles, droit institutionnel et instruments juridiques	20
M. Patrick SCHALCK	La coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur	10
M. Patrice HERMANN	Les instruments européens d'appui des politiques territoriales	20
UE 3.4 : Langages et méthodologie (obligatoire/ 1 langue à choisir parmi 3 langues étrangères) (3 ECTS)		
M. Chris MURRAY	Anglais (choix)	10
Mme Nadine WILLMANN	Allemand (choix)	10
	Français langue étrangère (choix) NON ouvert 2014/2015	10
Mme DUSSAP et M. PRADIER (EURO INSTITUT)	Méthodologie des pratiques transfrontalières	10
Semestre 4		
UE 4.1 : Politiques publiques et management territorial (obligatoire) (12 ECTS)		
M. René KAHN	Economie régionale et développement territorial (option CAP)	15
M. Christophe KIEFFER	Droit et politique des interventions économiques des collectivités territoriales	15
M. Fabien VISPI	Politique et gestion financière des collectivités territoriales (ouvert à Prépa ENA/INET)	20
M. Jean-Sébastien KOUZMIN	Gestion publique GRH	20
UE 4.2 : Unité de renforcement juridique (obligatoire, à options) choix de 2 cours (9 ECTS)		
M. Jean-Sébastien PIETRI	Droit des conventions et marchés*	20
M. Jean-Philippe STREBLER	Droit de l'urbanisme*	20
Mme Pascale CORNU	Droit de la fonction publique*	20
Cours diplôme de l'IEP	Institutions et vie politique française et en Europe*	24
Cours diplôme de l'IEP	Institutions administratives*	24
Cours diplôme de l'IEP	Droit administratif*	24
Cours diplôme de l'IEP	Droit constitutionnel de l'Union Européenne*	24
Cours diplôme de l'IEP	Droit et administration publique*	24
*A combiner pour atteindre 40h au moins pour les cours de M2 selon règlement / ou 48 heures pour les cours diplôme IEP (étudiants étrangers)		
UE 4.3 : Unité de professionnalisation (obligatoire) (9 ECTS)		
Stage (2 mois) entre 01/10 et fin mai, mi-temps	1 choix	
Note d'études		
Dossier commenté		
Jean-Sébastien PIETRI	Montage de dossier, étude de cas, ingénierie territoriale	10
Thierry FERRARI	Intelligence collective, lobbying et réseautage	10
Cours mutualisé avec le parcours ACT		

5. REGLEMENT D'EXAMENS



**Université de Strasbourg
Master DROIT, ECONOMIE, GESTION
Mention ADMINISTRATION PUBLIQUE**

Spécialité ADMINISTRATIONS LOCALES ET REGIONALES EN EUROPE (ALORE)

**Parcours Administration des collectivités territoriales
Parcours Autonomie locale et politiques publiques en Europe**

Adopté à l'unanimité par la Conseil d'administration de l'IEP du 14 mars 2013

Composante de rattachement : Institut d'Etudes Politiques

Responsable de la Formation : Guy SIAT

L'obtention du Master 2 spécialité ALORE, mention Administration Publique de l'Université de Strasbourg est subordonnée aux conditions suivantes :

REGLEMENT DES EXAMENS

Article 1 – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1.1. Inscription

Afin d'être admis à se présenter aux examens, évaluations et contrôles des connaissances, les étudiants doivent être inscrits administrativement et pédagogiquement (année N). Passé le 30 septembre de l'année N+1, les étudiants qui n'auraient pas validé certaines unités d'enseignement doivent reprendre une inscription administrative.

Article 1.2. Organisation des études

Les études sont organisées en deux semestres distincts, à l'issue desquels sont évaluées les aptitudes et les acquisitions de connaissances. Chacun des deux semestres se compose de plusieurs Unités d'Enseignement(UE). Chaque UE donne droit à des crédits ECTS ; chaque semestre validé donne droit à 30 ECTS.

Article 1.3. Organisation des examens et attribution du grade de Master

Sont seuls autorisés à présenter les épreuves du Master 2 ALORE, mention Administration Publique, les étudiants qui ont été assidus aux enseignements.

Les dates et les modalités des épreuves écrites et orales sont communiquées par voie d'affichage au moins un mois avant les épreuves et ont valeur de convocation aux épreuves.

Les examens sont organisés en une session unique.

Article 1.4. Absence aux épreuves terminales et contrôles continus

Absence aux épreuves terminales

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant et il est éliminé quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Toutefois une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, dans les circonstances suivantes :

-convocation à un concours de recrutement de la fonction publique : la convocation doit être déposée au moins trois jours avant la date des épreuves auprès du service de scolarité. Un justificatif de présence aux épreuves sera également présenté dans la semaine suivant le concours en question.

- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité dans un délai n'excédant pas sept jours après les épreuves concernées. Un accident, une hospitalisation, le décès d'un proche sont des cas recevables dans cette circonstance. Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux profils spécifiques.

Absence aux épreuves de contrôle continu

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque l'évaluation ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant et est éliminé quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Lorsque l'absence est justifiée :

- soit par une dispense accordée à un étudiant bénéficiant d'un statut particulier (salarié, sportif de haut niveau, ...),
- soit pour des raisons jugées recevables par le responsable du master, l'étudiant dépose sa demande et les justificatifs auprès du service de scolarité dans un délai n'excédant pas sept jours après l'épreuve, une épreuve de remplacement ou une dispense ponctuelle peut être accordée selon le cas.

En cas de dispense ponctuelle, il n'est pas tenu compte de la note manquante et la note de l'élément pédagogique concerné résulte de la moyenne des autres notes obtenues ou des seules notes des examens terminaux.

Lorsque l'évaluation ne comporte que des contrôles continus, l'équipe pédagogique définit, dans les modalités annuelles de contrôles des connaissances, une épreuve de substitution pour les étudiants dispensés de tout contrôle continu. L'épreuve de substitution est modulable en fonction de la situation de l'étudiant.

Article 1.5. Validation des UE et des semestres/ coefficient

La notation se fait sur 20.

Chaque Unité d'Enseignement (UE) est validée dès lors qu'un étudiant obtient la moyenne générale de 10/20 dans l'UE. Chaque UE validée permet d'obtenir le nombre d'ECTS correspondant.

Les UE validées sont capitalisables sans limitation de durée dans le temps.

Le semestre est validé si la moyenne des UE qui le composent, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Article 1.6. Coefficients et ECTS

Parcours Administration des collectivités territoriales			
UE	Intitulé	ECTS	Coefficients des UE
Semestre 3			
UE 3.1	Droit des collectivités territoriales	12	4
UE 3.2	Politiques publiques locales 1	3	1
UE 3.3	Instruments du management local	9	4
UE 3.4	Langages et méthodologie	6	2
Semestre 4			
UE 4.1	Politiques publiques locales 2	9	3
UE 4.2	Cadre juridique de l'action publique	12	4
UE 4.3	Unité de professionnalisation	9	2

Parcours Autonomie locale et politiques publiques en Europe			
UE	Intitulé	ECTS	Coefficients des UE
Semestre 3			
UE3.1	Systèmes d'administration territoriale en Europe	9	4
UE3.2	Organisation politique et administrative comparée	9	4
UE3.3	Coopération territoriale européenne	9	4
UE3.4	Langages et méthodologie	3	1
Semestre 4			
UE4.1	Politiques publiques et management territorial	12	4
UE4.2	Unité de renforcement juridique	9	1
UE4.3	Unité de professionnalisation	9	2

Article 1.7. Règles de compensation

Les notes qui entrent, affectées de leurs coefficients respectifs, dans la validation d'une UE, se compensent entre elles sans note éliminatoire.

Les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles.

Les notes des semestres 3 et 4 du master se compensent entre elles.

Article 1.8. Calcul de la moyenne générale en master et au semestre

La moyenne du semestre résulte de la moyenne des notes des UE affectées de leurs coefficients respectifs indiqués ci-dessus.

La moyenne du master repose sur les seuls semestres 3 et 4. Elle résulte des notes des UE des deux semestres affectées de leurs coefficients respectifs.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale des deux semestres qui composent le master 2. Le jury de master peut accorder des points de jury pour l'attribution d'une mention.

Article 1.9. Poursuite des études et redoublement

La poursuite des études en semestre 4 est de droit pour tout étudiant à qui ne manque au maximum que la validation du semestre 3. Les étudiants qui ne valident pas un semestre conservent le bénéfice des UE qu'ils ont validées.

Le redoublement n'est pas de droit. La demande de réinscription est examinée par la commission de sélection. Cette disposition ne s'applique pas aux étudiants qui bénéficient d'une inscription sur deux ans.

Article 2 – MODALITES DES EXAMENS

Les examens sont organisés en une session unique.

Article 2.1. Nature des épreuves

PARCOURS Administration des collectivités territoriales

Pour chaque UE, à l'exception des UE 3.4 et UE 4.3, est organisé :

- soit une épreuve écrite de quatre heures au plus ; les sujets, d'ordre théorique ou pratique, peuvent porter sur tout ou partie des matières de l'UE ;
- soit un oral de 20 minutes devant un jury d'au moins deux personnes avec tirage au sort du sujet par le candidat parmi les matières enseignées dans cette UE ;

L'UE 3.4 (langages et méthodologie) est sanctionnée :

- par l'évaluation des connaissances en langue étrangère, allemand ou anglais. La commission pédagogique fait le choix entre une épreuve écrite d'une heure (version, thème, composition) et un entretien oral de vingt minutes (sur la base d'une question ou d'un texte) ;
- par une note de contrôle continu en méthodologie des techniques administratives.

L'UE 4.3 (unité de professionnalisation) est sanctionnée :

- par l'évaluation d'un stage de deux mois, d'une note d'études ou d'un dossier commenté.

Les étudiants indiquent au plus tard le 30 novembre, l'option qu'ils choisissent entre les trois suivantes :

1. Un **stage de deux mois** dans une administration territoriale ou un organisme en relation avec celle-ci. La note sera divisée en deux parties : note sur le déroulement du stage (coefficient 0.5) et note du rapport (coefficient 0.5), soit une note sur 20.

2. Une **note d'études** sur un sujet d'administration territoriale, étude d'environ 60 pages qui donne lieu à soutenance devant un jury de deux personnes, dont l'une est enseignant-chercheur. (Note sur 20)

3. Un **dossier avec 25 à 30 pages de commentaires** sur une documentation présentée en annexe de façon organisée et portant sur un thème convenu de l'administration locale. Il donne lieu à soutenance devant un jury de deux personnes, dont l'une est enseignant-chercheur (Note sur 20).

- par l'évaluation de l'une des autres matières de l'UE (tirage au sort de la matière, épreuve écrite sous la forme d'une QRC ou d'une question pratique (1h).

PARCOURS Autonomie locale et politiques publiques en Europe

Pour chaque UE, à l'exception des UE 3.4 et UE 4.3, est organisé :

- soit une épreuve écrite de quatre heures au plus ; les sujets, d'ordre théorique ou pratique, peuvent porter sur tout ou partie des matières de l'UE ;
- soit un oral de 20 minutes devant un jury d'au moins deux personnes avec tirage au sort du sujet par le candidat parmi les matières enseignées dans cette UE ;

L'UE 3.4 (langages et méthodologie) est sanctionnée :

- par l'évaluation des connaissances en langue étrangère, allemand ou anglais. La commission pédagogique fait le choix entre une épreuve écrite d'une heure (version, thème, composition) et un entretien oral de vingt minutes (sur la base d'une question ou d'un texte) ;
- par une note de contrôle continu en méthodologie des pratiques transfrontalières.

L'UE 4.3 (unité de professionnalisation) est sanctionnée :

- par l'évaluation d'un stage de deux mois, d'une note d'étude ou d'un dossier commenté.

Les étudiants indiquent au plus tard le 30 novembre, l'option qu'ils choisissent entre les trois suivantes :

1. Un **stage de deux mois** dans une administration territoriale ou un organisme en relation avec celle-ci. La note sera divisée en deux parties : note sur le déroulement du stage (coefficient 0.5) et note du rapport (coefficient 0.5), soit une note sur 20 ;

2. Une **note d'études** sur un sujet d'administration territoriale, étude d'environ 60 pages qui donne lieu à soutenance devant un jury de deux personnes, dont l'une est enseignant-chercheur (Note sur 20) ;

3. Un **dossier avec 25 à 30 pages de commentaires** sur une documentation présentée en annexe de façon organisée et portant sur un thème convenu de l'administration locale. Il donne lieu à soutenance devant un jury de deux personnes, dont l'une est enseignant-chercheur (Note sur 20).

- par l'évaluation de l'une des autres matières de l'UE (tirage au sort de la matière, épreuve écrite sous la forme d'une QRC ou d'une question pratique (1h).

Pour les deux parcours, la commission pédagogique fait le choix des épreuves de chaque UE conformément aux possibilités exposées ci-dessus et en informe les étudiants lors de l'affichage des convocations aux examens.

Article 2.2 Conservation de notes d'une année à l'autre

En cas de redoublement, les notes supérieures ou égales à 10/20 des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Article 3 – REGIMES SPECIFIQUES

Article 3.1 Régime salarié

Le régime salarié (à partir de 10 heures de travail par semaine) peut être accordé à des étudiants justifiant d'un contrat de travail en bonne et due forme. L'étudiant devra en faire la

demande expresse auprès du responsable pédagogique du Master et l'accompagner de toutes les pièces justificatives.

Article 3.2 Autres cas d'aménagement d'études

Conformément aux conditions définies par l'article 16 de l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au Grade de Master, des aménagements d'études sont également possibles pour:

- les sportifs et arbitres de haut niveau;
- les étudiants chargés de famille et étudiantes enceintes;
- les étudiants engagés en situation de responsabilité dans une association dont l'objet est en lien avec l'Université ou étudiants élus des conseils de l'Université ou du Conseil d'administration de l'IEP ou pouvant attester d'une activité significative dans la vie associative au sein de l'Université ou de la composante;
- les étudiants élus au CROUS ;
- les étudiants handicapés;
- les étudiants en situation de longue maladie ;
- les musiciens de haut niveau, inscrits au conservatoire.

L'étudiant dépose une demande auprès du responsable pédagogique du Master lors de son inscription, accompagnée des pièces justificatives nécessaires. L'étudiant en situation de l'un des profils cités ci-dessus peut, en accord avec le responsable pédagogique du diplôme, bénéficier d'une pédagogie adaptée : aménagement de son emploi du temps, formation sur deux ans... L'étudiant peut également bénéficier d'un régime d'assiduité et d'évaluation particuliers plus spécifiquement en matière de contrôle continu.

Article 4 Régime du double diplôme IEP de Strasbourg/ Glendon College

A condition d'avoir réuni 120 ECTS à l'issue du cursus de Master, les étudiants relevant du double diplôme se voient attribuer à l'issue des quatre semestres formant le Master à la fois le diplôme de Master mention Administration Publique, spécialité ALORE délivré par l'Université de Strasbourg et le diplôme de Master délivré par le Glendon College, sans préjudice du diplôme de l'IEP de Strasbourg pour les étudiants de 5^{ème} année IEP.

Choix entre un stage et un mémoire :

L'étudiant choisit librement, dans le cadre de la validation de l'unité de professionnalisation, entre un stage de deux mois ou un mémoire. L'option « dossier commenté » est réservée aux étudiants salariés ou bénéficiant d'un autre aménagement d'études.

STAGE : l'étudiant qui opte pour le stage doit effectuer deux mois de stage pour satisfaire les exigences du diplôme. Mais il est libre de faire d'autres stages au cours de l'année universitaire pour acquérir de l'expérience professionnelle.

L'étudiant est libre de rechercher par lui-même un organisme d'accueil (collectivité territoriale ou organisme en lien avec les collectivités territoriales). Le bureau des stages de l'IEP (Mme DOERR, bureau 314) et l'ADIALO diffusent régulièrement des offres de stage.

La convention de stage prévoit explicitement que l'employeur libère le stagiaire du jeudi midi au samedi midi afin qu'il puisse suivre les cours du Master. Le stage comptant pour l'UE 4.3 doit impérativement se terminer le 30 mai.

Le choix du stage implique que l'étudiant rédige un rapport de stage (20 p) et le dépose au plus tard le 1^{er} juin.

La note de stage correspond à la moyenne de la note attribuée par le correcteur du rapport de stage (un enseignant du Master) et de la note attribuée par le maître de stage (chef de service ayant encadré le stagiaire).

MEMOIRE : l'étudiant qui opte pour le mémoire (une soixantaine de pages hors annexes) peut proposer un sujet à un enseignant du Master ou solliciter un sujet en droit des collectivités territoriales, droit de la coopération transfrontalière, en finances locales ou autre domaine majeur de la spécialité.

Le responsable de la spécialité ALORE valide le sujet. Le mémoire doit être déposé en deux exemplaires (version papier) le 30 mai 2015 au plus tard. Il donne lieu à une soutenance d'une heure au plus en présence d'un jury de deux personnes.

6. EVALUATION DES CONNAISSANCES PARCOURS ACT



Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences – Fiche Parcours

Mention	Mention Administration publique					
Spécialité	Spécialité Administrations locales et régionales en Europe					
Parcours	Parcours Administration des Collectivités Territoriales (ACT)					
Responsable ou directeur des Composante	M. Guy SIAT Institut d'Etudes Politiques (IEP)					
Liste des UE	Session initiale					
		Coefficient des épreuves	Intitulés de l'épreuve	Durée	Epreuve avec convocation (rappel : Absence = DEF)	Epreuve sans convocation (Rappel : ABJ = O ; ABJ = neutralisation)
Intitulé de l'UE : UE 3.1: Droit des collectivités territoriales (Obligatoire)	Droit constitutionnel et institutionnel des collectivités territoriales en France	1 (si matière tirée au sort)	Un écrit (QRC ou cas pratique) portant sur 2 matières au moins de l'UE	1 heure au moins par matière, et 4 heures au plus pour l'UE	X	
	Les compétences des collectivités territoriales	1 (si matière tirée au sort)				
	Les contrôles de l'Etat sur les collectivités territoriales	1 (si matière tirée au sort)				
	Les principaux systèmes d'administration territoriale en Europe	1 (si matière tirée au sort)				
Responsable :						
Composante porteuse :IEP						
Nombre d'ECTS :12						
Intitulé de l'UE : UE 3.2 : Politiques publiques locales 1 (obligatoire)	Economie régionale et développement territorial	1 (si matière d'examen)	Un écrit (QRC ou cas pratique) portant sur 1 matière au moins de l'UE	1 heure au moins par matière, et 4 heures au plus pour l'UE	X	
	Droit et politique des interventions économiques des collectivités territoriales	1 (si matière d'examen)				
Responsable :						
Composante porteuse :IEP						
Nombre d'ECTS :3						
Intitulé de l'UE : Unité 3.3 : Instruments du management local (obligatoire)	Budget et ressources financières	1 (si matière tirée au sort)	Un écrit (QRC ou cas pratique) portant sur 1 matière au moins de l'UE	1 heure au moins par matière, et 4 heures au plus pour l'UE	X	
	Comptabilité publique	1 (si matière tirée au sort)				
	Gestion publique GRH	1 (si matière tirée au sort)				
Responsable :						
Composante porteuse :IEP						
Nombre d'ECTS : 9						
Intitulé de l'UE : UE 3.4 : Langages et méthodologie (obligatoire)	Anglais ou Allemand (au choix)		La commission pédagogique fait le choix entre une épreuve écrite d'une heure (version, thème, composition) / ou un entretien oral de vingt minutes (sur la base d'une question ou d'un texte)	examen écrit (1 heure) ou oral (20 mn)	X	
	Méthodologie : note administrative	4*1	Quatre devoirs écrits, sur table et à domicile ; la note de contrôle continu constitue la moyenne simple des notes obtenues à ces 4 devoirs. Un devoir écrit à blanc (la note ne compte pas pour le calcul de la note de contrôle continu)	4 heures pour chaque devoir		X

	Entretien de motivation					
Responsable :						
Composante porteuse : IEP						
Nombre d'ECTS : 6						
Intitulé de l'UE : UE 4.1 : Politiques publiques 2	Politique et gestion financière des collectivités territoriales	1 (si matière tirée au sort)	Un écrit (QRC ou cas pratique) portant sur 1 matière au moins de l'UE	1 heure au moins par matière, et 4 heures au plus pour l'UE	X	
	Droit de l'Union Européenne et politiques européennes d'intégration	1 (si matière tirée au sort)				
	Politiques sociales des collectivités territoriales	1 (si matière tirée au sort)				
	Politiques culturelles et sportives des collectivités territoriales (<i>Option non ouverte en 2014/2015</i>)					
Responsable :						
Composante porteuse :	Institut d'Etudes Politiques					
Nombre d'ECTS :	9					
Intitulé de l'UE : Unité 4.2 : Cadre juridique de l'action publique (obligatoire)	Droit des conventions et marchés	1 (si matière tirée au sort)	Un écrit (QRC ou cas pratique) portant sur 2 matières de l'UE	1 heure au moins par matière, et 4 heures au plus pour l'UE	x	
	Droit de l'urbanisme	1 (si matière tirée au sort)				
	Droit de la fonction publique	1 (si matière tirée au sort)				
	Droit des applications informatiques	1 (si matière tirée au sort)				
Responsable :						
Composante porteuse :	Institut d'Etudes Politiques					
Nombre d'ECTS :	12					
Intitulé de l'UE : Unité 4.3 : Unité de professionnalisation (obligatoire)	1 choix parmi les 3 suivants :		1 choix parmi les 3 suivants :			
	Stage (2 mois) entre 01/10 et fin mai, mi-temps	1	évaluation du stage : 1 note, divisée en deux parties : note sur le déroulement du stage (coefficient 0.5) et note du rapport (coefficient 0.5), soit une note sur 20.	(pas de soutenance)	X	
	Note d'études	1	évaluation de la note d'études : étude d'environ 60 pages qui donne lieu à soutenance devant un jury de deux personnes, dont l'une est enseignant-chercheur.	durée de la soutenance : 1 heure	X	
	Dossier commenté	1	évaluation du dossier commenté : Un dossier avec 25 à 30 pages. Il donne lieu à soutenance devant un jury de deux personnes, dont l'une est enseignant-chercheur	durée de la soutenance : 1 heure	X	
	Montage de dossier, étude de cas, ingénierie territoriale	1 (si matière tirée au sort)	Un écrit (QRC ou d'une question pratique) portant sur l'une des deux matières	1 heure	X	
	Intelligence collective, lobbying et réseautage	1 (si matière tirée au sort)				
Responsable :						
Composante porteuse :	Institut d'Etudes Politiques					
Nombre d'ECTS :	9					

7. EVALUATION DES CONNAISSANCES PARCOURS ALPPE



Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences – Fiche Parcours

Mention	Mention Administration publique					
Spécialité	Spécialité Administrations locales et régionales en Europe					
Parcours	Parcours Autonomie locale et politiques publiques en Europe (ALPPE)					
Responsable ou directeur des études	M. Guy SIAT					
Composante	Institut d'Etudes Politiques (IEP)					
Liste des UE	Si les UE sont composées de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les case de la colonne ci dessous	Coefficient des épreuves	Intitulés de l'épreuve	Durée	Epreuve avec convocation (appel : Absence = DEF)	Epreuve sans convocation (Rappel : ABI = O ; ABJ = neutralisation)
Semestre 3						
Intitulé de l'UE : UE 3.1: Systèmes d'administration territoriale en Europe (obligatoire)	Théorie générale de l'autonomie locale en Europe	1 (si matière tirée au sort)	Un écrit (QRC ou cas pratique) portant sur 1 matière au moins de l'UE	1 heure au moins par matière, et 4 heures au plus pour l'UE	x	
	Droit de l'Union Européenne et politiques européennes d'intégration	1 (si matière tirée au sort)				
	Les principaux systèmes d'administration territoriale en Europe	1 (si matière tirée au sort)				
Responsable :						
Composante porteuse : IEP						
Nombre d'ECTS : 9						
Intitulé de l'UE : UE 3.2: Organisation politique et administrative comparée (obligatoire)	L'organisation politique et administrative en Allemagne	1 (si matière tirée au sort)	Un écrit (QRC ou cas pratique) portant sur deux matières de l'UE	1 heure au moins par matière, et 4 heures au plus pour l'UE	x	
	L'organisation politique et administrative en Suisse	1 (si matière tirée au sort)				
	Droit constitutionnel et institutionnel des collectivités territoriales en France	1 (si matière tirée au sort)				
Responsable :						
Composante porteuse : IEP						
Nombre d'ECTS : 9						
Intitulé de l'UE : UE 3.3 : Coopération territoriale européenne (obligatoire)	Droit de la coopération transfrontalière : bases conventionnelles, droit institutionnel et instruments juridiques	1 (si matière tirée au sort)	Un écrit (QRC ou cas pratique) portant sur 1 matière au moins de l'UE	1 heure au moins par matière, et 4 heures au plus pour l'UE	x	
	La coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur	1 (si matière tirée au sort)				
	Les instruments européens d'appui des politiques territoriales	1 (si matière tirée au sort)				
Responsable :						
Composante porteuse : IEP						
Nombre d'ECTS : 9						
Intitulé de l'UE : UE 3.4 : Langues et méthodologie (obligatoire)	Anglais, Allemand ou Français langue étrangère (1 langue au choix)	1	La commission pédagogique fait le choix entre une épreuve écrite d'une heure (version, thème, composition) / ou un entretien oral de vingt minutes (sur la base d'une question ou d'un texte)	examen écrit (1 heure) ou oral (20 mn)	x	
	Méthodologie des pratiques transfrontalières	1	1 oral de contrôle sur un cas pratique, pendant un cours (1 note de contrôle continu)	15 minutes		x
Responsable :						
Composante porteuse : IEP						
Nombre d'ECTS : 3						

Semestre 4						
Intitulé de l'UE : UE 4.1 : Politiques publiques et management territorial (obligatoire)	Economie régionale et développement territorial	1 (si matière tirée au sort)	Un écrit (QRC ou cas pratique) portant sur deux matières de l'UE	1 heure au moins par matière, et 4 heures au plus pour l'UE	x	
	Droit et politique des interventions économiques des collectivités territoriales	1 (si matière tirée au sort)				
	Politique et gestion financière des collectivités territoriales	1 (si matière tirée au sort)				
	Gestion publique GRH	1 (si matière d'examen)				
Responsable :						
Composante porteuse : IEP						
Nombre d'ECTS : 12						
Intitulé de l'UE : UE 4.2 : Unité de renforcement juridique (obligatoire, à options : choix de 2 cours)	Droit des conventions et marchés	1 (si matière d'examen)	Pour les étudiants autres que les étudiants étrangers : Un écrit (QRC ou cas pratique) portant sur 1 matière au moins de l'UE (hors les matières ci-dessous)	1 heure au moins par matière, et 4 heures au plus pour l'UE	X	
	Droit de l'urbanisme	1 (si matière d'examen)				
	Droit de la fonction publique	1 (si matière d'examen)				
	Cours du diplôme de l'IEP : Institutions et vie politique française et en Europe (1A) inclus dans "Droit constitutionnel et institutions politiques : 60h au total)	1 (si matière d'examen)	Pour les étudiants étrangers : modalités d'évaluation du diplôme de l'IEP	durée déterminée dans le cadre de l'organisation des examens du diplôme de l'IEP	X	
	Cours du diplôme de l'IEP : Institutions administratives (1A)	1 (si matière d'examen)				
	Cours du diplôme de l'IEP : Droit administratif (2A)	1 (si matière d'examen)				
	Cours du diplôme de l'IEP : Droit constitutionnel de l'Union Européenne (2A)	1 (si matière d'examen)				
Cours du diplôme de l'IEP : Droit et administration publique (4A)	1 (si matière d'examen)					
Responsable :						
Composante porteuse : IEP						
Nombre d'ECTS : 9						
Intitulé de l'UE : UE 4.3 : Unité de professionnalisation (obligatoire)	1 au choix parmi les 3 suivants :		1 choix parmi les 3 suivants :			
	Stage (2 mois) entre 01/10 et fin mai, mi-temps	1	évaluation du stage : 1 note, divisée en deux parties : note sur le déroulement du stage (coefficient 0.5) et note du rapport (coefficient 0.5), soit une note sur 20.	(pas de soutenance)	x	
	Note d'études	1	évaluation de la note d'études : étude d'environ 60 pages qui donne lieu à soutenance devant un jury de deux personnes, dont l'une est enseignant-chercheur.	durée de la soutenance : 1 heure	x	
	Dossier commenté	1	évaluation du dossier commenté : Un dossier avec 25 à 30 pages. Il donne lieu à soutenance devant un jury de deux personnes, dont l'une est enseignant-chercheur	durée de la soutenance : 1 heure	x	
	Montage de dossier, étude de cas, ingénierie territoriale	1 (si matière d'examen)	Un écrit (QRC ou d'une question pratique) portant sur l'une des deux matières	1 heure	x	
	Intelligence collective, lobbying et réseautage	1 (si matière d'examen)				
Responsable :						
Composante porteuse : IEP						
Nombre d'ECTS : 9						

8. INTERVENANTS

Equipe pédagogique master ALORE 2014/2015

- **ANDRESS FINCK Delphine**, Chargé du système d'information, CUS ;
delphine.andress@strasbourg.eu
- **CADOR, Vincent**, Conseiller référendaire, Cour de Justice UE ;
vincent.cador@curia.europa.eu
- **CORNU Pascale**, Directrice du centre de gestion de la fonction publique territoriale, CDG 67 ;
p.cornu@cdg67.fr
- **DUSSAP, Anne**, Responsable de formation, Euro Institut ;
Dussap@euroinstitut.org
- **ERDMANN, Evelyne**, Directrice de la solidarité et du CCAS Mairie de Haguenau, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)-Haguenau ;
evelyne.erdmann@ville-haguenau.fr
- **FAVRO, Karine**, Maître de conférences de droit public, UHA ;
karinefavro@yahoo.fr
- **FERRARI, Thierry**, Directeur ADIT, Agence pour la diffusion de l'information technologique ;
tf@adit.fr
- **HAUSWIRTH, Marcel-Gérard**, Magistrat, Premier conseiller, Chambre régionale des comptes - Alsace Strasbourg ;
mhauswirth@alsace.ccomptes.fr
- **HERRMANN, Patrice**, Directeur Associé, VIAREGIO ;
patrice.herrmann@viaregio.com
- **KAHN, René**, Maître de conférences HC en sciences économiques, faculté de Droit UdS ;
rkahn@unistra.fr
- **KIEFFER, Christophe**, Directeur de Cabinet du Président du CR d'Alsace, Conseil régional ;
christophe.kieffer@region-alsace.eu
- **KOUZMIN, Jean-Sébastien**, Directeur Général des Services Internet : <http://www.molsheim.fr>, Mairie de Molsheim ;
jskouzmin@molsheim.fr
- **MAETZ, Olivier**, Docteur en droit public Avocat, Cabinet privé ;
olivier_maetz@yahoo.fr
- **MURRAY, Chris**, Professeur certifié d'anglais, collège international Strasbourg, Etat major du corps européen ;
c.murray@unistra.fr
- **PIETRI, Jean-Sébastien**, Chef du service de la Commande Publique, Conseil général du Bas-Rhin ;
jean-sebastien.pietri@cg67.fr
- **PRADIER, Eddie**, Responsable Etudes, Euro Institut ;
pradier@euroinstitut.org
- **SADOK, Hocine**, Maître de conférences de droit public, UHA ;
hocine.sadok@uha.fr

- **SAVARIS, Alessandro**, Administrateur- Conseiller de programmes à la Direction Générale de la Démocratie (DG-II), Conseil de l'Europe ;
Alessandro.SAVARIS@coe.int
- **SCHALCK, Patrick**, Directeur des affaires européennes et de la coopération transfrontalière, CCI Alsace ;
p.schalk@strasbourg.cci.fr
- **SIAT, Guy**, Maître de conférences, IPAG ;
guy.siat@unistra.fr
- **STREBLER, Jean-Philippe**, Directeur de la Fédération nationale des SCoT ;
jean-philippe.strebler@fedescot.org
- **TATARENKO, Alina**, Administrateur- Conseiller de programmes à la Direction Générale de la Démocratie (DG-II), Conseil de l'Europe ;
Alina.TATARENKO@coe.int
- **TERRIEN, Olivier**, Chef de projet au Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (1er oct. 2013), Conseil de l'Europe ;
olivierterrien@yahoo.com
- **THEVENET, Anne**, Directrice adjointe, Euro Institut ;
thevenet@euroinstitut.org
- **TSCHUDI, Hans Martin**, Avocat, Furer & Karrer Rechtsanwälte-Bâle ;
hans-martin.tschudi@furerkarrer.ch
- **UEBLER, Andreas**, Directeur juridique, Landkreis Emmendingen (Allemagne) ;
a.uebler@landkreis-emmendingen.de
- **VISPI, Fabien**, Directeur Général des services, Ville de Haguenau ;
fabien.vispi@ville-haguenau.fr
- **WILLMANN, Nadine**, Maitre de conférences d'allemand, IEP;
nadine.willmann@unistra.fr
- **HERTZOG Robert**, Professeur émérite de droit public à l'IEP de Strasbourg, ancien Directeur (fondateur) du master 2 ALORE

10. CONTACTS PRATIQUES

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Guy SIAT, Maître de conférences de droit public,
Ancien directeur de l'IPAG et de la Prépa ENA
guy.siat@unistra.fr

CONTACTS ADMINISTRATIFS :

Secrétariat du Master :

C'est votre interlocutrice principale
Mme Agnès DUCLOS
agnes.duclos@unistra.fr
Tel : +33 0(3) 68 85 81 19
Bureau 413
Ouverture du secrétariat tous les jours de 13h30 à 17h

Bureau des Stages :

Mme Sophie DOERR
Stages-iep@unistra.fr
Tel : +33 0(3) 68 85 87 69
Bureau 314
Ouverture tous les après-midi de 13h30 à 16h30

Insertion professionnelle :

Mme Laurence CARPENTIER
lcarpentier@unistra.fr
Tel : +33 0(3) 68 85 81 24
Uniquement sur rendez-vous
Bureau 313

Communication :

Mme Catherine AMY
Catherineamy@unistra.fr
Tel : +33 0(3) 68 85 80 15
Uniquement sur rendez-vous
Bureau 315

ADIALO

L'Association des diplômés de l'Administration Locale (ADIALO) est particulièrement active. Elle organise chaque année des conférences, des visites, des rencontres avec les professionnels et des élus locaux.

L'association organise aussi un forum des métiers, ainsi que des entraînements aux entretiens d'embauche. L'ADIALO est le principal intermédiaire fournissant aux étudiants des propositions de stages et leur communique régulièrement des offres d'emploi. L'ADIALO anime un jeu de rôles, ADIALO CITY, qui fait participer l'ensemble de la promotion à la préparation d'un projet innovant pour un territoire, avec des mises en situation (présentation de l'avant-projet au Directeur Général des Services, à un élu, confrontations au cours d'une réunion publique, etc).

www.adialo.jimdo.com

Courriel : adialostrasbourg@gmail.com

Scolarité générale :

Pour les inscriptions à l'Université/IEP, pour les questions de bourses
Mme Isabelle NGUYEN
isabellenguyen@unistra.fr
Tel: +33 0(3) 68 85 83 75
Bureau 407
Ouverture de la scolarité tous les jours de 13h30 à 17h

Réservation de salles :

Après accord de M. Schirmann, Directeur de l'IEP, vous pouvez demander à réserver une salle auprès de :
M. Olivier MONIER
Olivier.monier@unistra.fr
Bureau 408

Adjointe à la Responsable administratif et financier :

Mme Corinne GERLING
Corinne.gerling@unistra.fr
Uniquement sur rendez-vous
Bureau 406

Responsable administratif et financier :

Mme Catherine HMAE
Catherine.hmae@unistra.fr
Uniquement sur rendez-vous
Bureau 404

Responsable du service des Etudes :

Mme Elsa GRANDHOMME
Elsa.grandhomme@unistra.fr
Uniquement sur rendez-vous
Bureau 411

SERVICE EXTERIEUR A L'IEP :

SFC (Service de Formation Continue)

21 rue du Maréchal Lefèbvre
67100 STRASBOURG
Tél : +33 (0)3 68 85 49 20
Courriel : sfc-contact@unistra.fr

11. SERVICES PRATIQUES

Cafétéria

Un petit creux ?

Une cafétéria vous accueille au rez-de-chaussée du bâtiment de 7h30 à 17h30 (15h30 pour le vendredi). Petite restauration, sur place ou à emporter, boissons et distributeurs.

Photocopies

Vous trouverez **en face de l'accueil un local ouvert en continu avec un photocopieur à disposition** (utilisable avec votre carte d'étudiant). Deux photocopieurs sont également disponibles à la bibliothèque au 1er étage (dont 1 copieur A3).

Salle informatique

Une **salle informatique** est à votre disposition de 8h à 17h, sous réserve de l'absence de cours. Code d'accès disponible au bureau 408 sur présentation de votre carte d'étudiant.

Bibliothèques : 2 sites vous accueillent

Bibliothèque IEP-IPAG

47 avenue de la Forêt Noire
67082 Strasbourg
Tel : 03 68 85 89 85

Bibliothèque des Etudes Européennes

10 rue Schiller
67081 Strasbourg
Tel : 03 68 85 82 89

Horaires

Lundi - Jeudi : 9h à 19h
Vendredi : 9h à 17h

Lundi - Vendredi : 9h à 12h30 et 13h30 à 18h

Domaines

- Science politique
- Administration publique
- Droit public
- Histoire des relations internationales
- Economie, finance, gestion
- Préparation aux concours

- Europe :
- Histoire
 - Institutions
 - Droit communautaire

Collections

- 35 000 livres français et étrangers dont 8000 ouvrages en libre-accès et 27 000 en accès indirect (en mag-207)
- 315 DVD
- 2 700 mémoires d'étudiants, en consultations sur place et 87 accessibles en ligne
- 367 titres de périodiques dont 165 courants, en consultation sur place

- 10 000 livres français et étrangers dont 3 800 ouvrages en libre-accès
- 298 périodiques dont 110 courants en consultation sur place

La Mission Handicap

Au sein du Service de la Vie Universitaire, la Mission Handicap évalue les besoins des étudiants handicapés et coordonne la mise en œuvre des aménagements nécessaires avec le SUMPS, le CROUS, les équipes pédagogiques, les référents handicap et tout autre partenaire utile.

Le rôle des référents handicap :

- Informer les étudiants handicapés
- Faire le lien avec la Mission Handicap
- Veiller à la gestion quotidienne des problèmes relatifs aux situations de handicap
- S'assurer de la mise en œuvre des aménagements demandés
- Sensibiliser les collègues

Référents à l'IEP : Sébastien Bour - Bureau 405 - Catherine Hmaé

